

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **71 (1935)**

Heft 18

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Postes au concours. — Auberges de Jeunesse. — Ça et là. — Ceux qui quittent. — Nécrologie. — Dans les sections : Lausanne. — Société évangélique d'éducation. — Société vaudoise pour l'enseignement du dessin. — GENÈVE U. I. P. G. - MESSIEURS : Convocation. — Commission paritaire du règlement. — NEUCHÂTEL : Fonds scolaire. — JURA : Nomination d'un maître de français. — BIBLIOGRAPHIE.*

P. B. : *Pour le 18 mai. — LOUIS LAVANCHY : La grande pitié d'un jury d'examen. — JERPHANION : Une bonne blague. — PRATIQUE : R. BERGER : Comment Rothe classe les animaux (fin). — H. JACCARD DE KAENEL : On ne doit pas jurer. — LES LIVRES.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

POSTE AU CONCOURS

Jusqu'au **10 mai**, à 17 h.

Institutrice primaire : *Ecoteaux.*

AUBERGES DE JEUNESSE

Cette utile institution, encore trop peu connue a pour but de fournir aux jeunes en excursion des logis convenables à bas prix. Les auberges sont aménagées simplement, mais avec un confort suffisant pour pouvoir y séjourner, le cas échéant. C'est ainsi que, ces deux dernières années, l'auberge du *Crettex* (Ormonts) a été louée pour quelques jours par un groupe d'étudiants désireux d'organiser là-haut une « retraite ». Chacun s'aide et participe aux menus travaux d'entretien. Le règlement prévoit que *les auberges sont ouvertes aux jeunes touristes isolés ou en groupes, sans distinction d'opinion confessionnelle ou politique*. La limite d'âge est fixée à 25 ans révolus, sauf pour les chefs de groupe accompagnant trois adolescents au moins.

La *carte de membre* de la Fédération coûte 2 fr. y compris l'abonnement à la *Revue mensuelle des Auberges et du Tourisme pour jeunes*.

Il existe une *carte d'usager*, à 20 centimes, réservée aux jeunes touristes qui ne désirent pas s'affilier à une section. La *carte de chef de groupe*, du prix de 3 fr., donne droit, elle aussi, à l'abonnement au journal de la Fédération. Ces cartes sont personnelles et valables durant l'année civile en cours.

Un gardien responsable dirige chaque auberge. Les touristes doivent arriver avant 21 h., sauf entente préalable. Il est perçu, pour chaque nuitée, un écot variant entre 50 centimes et 1 fr., suivant le confort de chaque abri. Les membres paient les prix minima ; les usagers, les prix maxima.

Les écoliers suisses accompagnés d'un maître acquittent le même écot que les membres de la Fédération

Le président de la section vaudoise est M. J. Schwar, inspecteur scolaire, avenue Druey 19, Lausanne. Renseignements : rue de Bourg 8, Lausanne. Tél. 26.219.

Alex. CH.

ÇA ET LA

C'est l'esprit en gaité que les amis du patois vaudois auront lu, dans la *Feuille d'Avis de Lausanne* du 27 avril, la lettre de *Marc à Louis* : *Dans les vieilles écoles*. Comme je n'ose la passer dans l'*Educateur*, mes amis genevois me rappelleraient à l'ordre, je ne fais que la signaler. Alex. CH.

CEUX QUI QUITTENT

Avec la nouvelle année scolaire, de nombreux collègues lausannois ont pris leur retraite. Ce sont : Mmes *Métraux, Crousaz, Reymond* ; Mlles *Piot, Ger, Baenziger, Apothéloz* ; MM. *Coindet, Tissot et Waldner*. A ces deux derniers, nous souhaitons un complet raffermissement de leur santé, et à tous nous adressons les remerciements et les vœux de la S. P. V.

De même à M. *J. Renaud, Prilly*, qui s'en va atteint par la limite d'âge.

A *Montherod, L. Giddey* se retire après une carrière de 39 années toutes consacrées au service de la même commune. Que *Léon Giddey*, juge de paix et apiculteur, sache garder l'enjouement et la courtoisie qui l'ont su faire justement estimer ! Alex. CH.

NÉCROLOGIE

Récemment, plusieurs deuils ont frappé des collègues dans leurs plus chères affections. La S. P. V. doit être un corps dans lequel nul ne reste indifférent quand l'un des membres est meurtri. Il en fut ainsi, hélas ! pour quatre des nôtres : MM. *Schmidely, J. Guex*, Mme *Derron-Blanc* et notre ancien bulletinier, M. *Yersin*, syndic de *Rolle*.

A tous, la S. P. V. se sent pressée d'exprimer ses sentiments de respectueuse sympathie. Alex. CH.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — *Cours de culture générale*. Encouragé par le succès remporté l'année dernière par le « Cours de perfectionnement professionnel », le comité de la section organise en mai-juin un *Cours de culture générale* qui débuta par une séance publique et gratuite le *vendredi 3 mai*, à 17 h. 15, à l'*Aula de l'Ecole normale*.

Cette conférence fut donnée par notre collègue *Aeschmann*, de *Bex*, sur le *Singbewegung* (démonstration avec des élèves), partie théorique et pratique.

Pour les cinq autres conférences, finance d'entrée : 3 fr., à verser au caissier à l'issue de la première conférence. Pour ceux des collègues qui n'assisteraient qu'à une ou deux séances, il sera perçu une entrée de 1 fr. par conférence.

Vendredi 10 mai : *Constitution de la matière*, par M. *Gallay*, professeur.

Vendredi 17 mai : *Ce que l'éducateur peut attendre de la psychanalyse infantile*, par Mlle *Germaine Guex*, anciennement directrice du Service médico-pédagogique du Valais, psychanalyste-spécialiste pour enfants, *Florimont 9, Lausanne*.

Vendredi 24 mai : *Le destin de Rembrandt* (projections), par M. le pasteur *William Cuendet*.

Vendredi 7 juin : *Les mathématiques* (prolongements et applications), par M. *Adior*, professeur.

Vendredi 14 juin : L'équilibre nutritif dans l'organisme humain, par M. Stucki, professeur.

Nous espérons que les sentiments de solidarité et de fraternité qui doivent nous unir se resserreront dans ces rencontres qui seront d'autant plus enrichissantes et fécondes que nous nous élèverons ensemble au-dessus d'un horizon purement intellectuel.

Les collègues de toutes les sections, que l'un ou l'autre des sujets pourraient intéresser, seront les bienvenus à nos séances.

Le comité.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

L'expérience dans l'enseignement, ses limites, ses relations avec l'âge. — Dans sa conférence d'après-midi, au *Palais de Rumine*, M. Baudraz, directeur des écoles de la Tour-de-Peilz, étudiera de quelle manière un maître peut se renouveler, garder l'entrain des premières années. Quelle influence peut avoir sur son enseignement un changement de poste ? Faudrait-il favoriser des mutations plus nombreuses, les rendre obligatoires comme dans certains pays ?

La séance est organisée par la *Société évangélique d'éducation* et commencera à 14 h. 30 par une partie administrative et une étude biblique.

Le comité.

SOCIÉTÉ VAUDOISE POUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Cette Société nous avait très aimablement convié à son assemblée du 27 avril, au Musée Arlaud.

M. F. Gaillard lit son rapport présidentiel et M. Berger donne un aperçu des comptes, lesquels permettent d'abaisser la cotisation de quatre à deux francs.

M. Gaillard, qui prend sa retraite, renonce à la présidence et rend hommage à l'activité de son prédécesseur, M. Becker. Avec l'assentiment de tous, il propose le renouvellement complet du Comité. M. Berger, Morges, est élu président par acclamations. M. Gaillard reçoit la distinction d'honoraire.

M. Margot présente des cadres en cellophane pour l'enseignement de la perspective. M. G. Peyer provoque une discussion intéressante sur l'orientation à donner à l'enseignement du dessin. M. Berger fournit de précieux renseignements sur le *Congrès international des maîtres de dessin* qui se tiendra à Bruxelles, au mois d'août.

Enfin, digne couronnement de son activité présidentielle, M. Gaillard fait une instructive causerie illustrée par de nombreux dessins de ses élèves, sur l'enseignement tel qu'il le donne.

Nous saisissons cette occasion pour souhaiter à M. Gaillard une longue et, nous osons dire, active retraite.

Alex. CH.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS CONVOCATION

La commission de presse se réunira tous les deux lundis à 16 h. 45 au *Café lyrique* (pl. Neuve), dès le lundi 6 mai.

Cette commission est ouverte à tous !

A. L.

COMMISSION PARITAIRE DU RÈGLEMENT

La commission chargée de l'étude du nouveau règlement de l'enseignement primaire soumet à tous les membres de l'U. I. P. G. le projet ci-dessous qui lui a été présenté et qu'elle a jugé opportun de retenir. Elle accueillera avec intérêt toute observation relative à ce projet ; on voudra bien adresser ces communications au président de l'Union, notre collègue Willemin.

A. Principes.

1. Toute pièce mise au dossier d'un instituteur doit lui être communiquée.
2. Tout litige entre le Département de l'Instruction publique et un instituteur relève de la commission paritaire du règlement.

B. Constitution.

Cette commission est composée comme suit :

- a) du directeur de la circonscription dont dépend le prévenu,
- b) d'un second membre du collège directorial, choisi par le directeur de l'enseignement primaire,
- c) de deux instituteurs choisis par celui qui est mis en cause.

C. Procédure.

En cas de plainte quelconque contre un instituteur,

1. L'enquête administrative est menée par le directeur auquel il est immédiatement subordonné.

2. Si l'enquête relève une faute de la part du prévenu, une commission paritaire du règlement est constituée. Le directeur de l'enseignement primaire la préside à la façon d'un juge, mais la décision appartient à la commission fonctionnant comme jury.

3. En présence de la commission réunie pour la première fois, l'instituteur entendra le rapport d'enquête in extenso et le commentaire qu'en fera le directeur de l'enseignement primaire ; puis il présentera sa défense de suite s'il le peut, sinon demandera après un exposé sommaire à être entendu en 2^e séance.

4. Dans la seconde séance, la commission entendra la défense du prévenu s'il ne l'a pas présentée entièrement à la première.

5. Dans une séance ultérieure à celle où le prévenu aura présenté sa défense (2^e ou 3^e), le directeur de l'enseignement primaire donnera son avis et énoncera la sanction qu'il propose. L'instituteur pourra ensuite répliquer, puis la commission délibérera en l'absence tant du directeur de l'enseignement primaire que de l'instituteur prévenu.

6. Aucune sanction ne pourra être prise si ce n'est à la majorité de la commission, soit au moins par trois de ses membres.

7. La gamme des sanctions réglementaires est la suivante :

- a) l'avertissement,
- b) le blâme,
- c) le blâme avec retenue d'une demi-journée de traitement (: 440),
- d) le blâme avec retenue d'une journée de traitement (: 220),
- e) la suspension pour un jour sans traitement,
- f) la suspension pour deux jours sans traitement.

8) Dans les cas très graves, des sanctions spéciales peuvent être prises par le Département, d'accord avec la Commission paritaire. L. T.

NEUCHÂTEL**FONDS SCOLAIRE**

En date du 22 mars dernier le Conseil d'Etat a communiqué au Comité du Fonds scolaire sa réponse au sujet de l'application du nouvel article 34 bis dont il a été question déjà à deux reprises dans notre chronique. Nous avons dit que le Comité du Fonds estimait que les dispositions nouvelles ne devaient pas être appliquées aux veuves bénéficiant actuellement d'une pension et d'un traitement. Les époux décédés ayant rempli toutes leurs obligations envers le Fonds, la suspension de la rente constituerait une rupture de contrat unilatérale pouvant donner lieu à procès puisqu'elle serait contraire aux usages admis en matière d'assurances.

Le Conseil d'Etat ne partage pas le point de vue des administrateurs du Fonds. Pour lui, la loi du 9 février 1935 est applicable non seulement aux cas futurs, mais à tous les cas présents de cumul. Il vaut la peine, vu l'importance du fait, de prendre connaissance de l'exposé complet des motifs, et, à cet effet, nous donnons ci-dessous le contenu intégral :

Nous vous accusons réception de votre lettre du 5 mars par laquelle vous nous exposez le point de vue du Comité du Fonds scolaire de prévoyance concernant l'application de la loi que le Grand Conseil a adoptée le 9 février 1935, loi à teneur de laquelle un article 34 bis est ajouté à la Loi sur le Fonds scolaire de prévoyance du 15 juillet 1920.

Votre Comité considère que la disposition nouvelle ne saurait être appliquée aux veuves qui sont actuellement au bénéfice d'une pension, estimant qu'il s'agit pour elles d'un droit acquis par le versement des cotisations de leur mari et il propose, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, de faire application des dispositions nouvelles aux seuls cas futurs qui pourraient se présenter.

La question soulevée par votre Comité n'avait pas manqué de retenir l'attention du Conseil d'Etat au moment où le problème du cumul sur une même tête du traitement et de la pension, soulevé antérieurement à diverses reprises, a été de nouveau mis en discussion par un membre de la Commission chargée d'examiner le projet de loi concernant les mesures destinées à améliorer la situation financière de l'Etat.

Le Conseil d'Etat avait alors envisagé la possibilité de réserver la situation de ces deux personnes, dont l'une a, du reste, par la suite, annoncé sa décision de renoncer à l'enseignement le 30 avril prochain. Mais la commission du Grand Conseil a estimé que le cumul constituait un abus qu'il convenait de faire cesser. C'est à sa demande que le Conseil d'Etat lui a soumis un projet de loi, dont l'entrée en vigueur était fixée au 1^{er} janvier 1935 et c'est avec cette date de mise en vigueur que la Commission a adopté le projet.

Dès lors, nous sommes fondés à admettre que les termes « faire cesser à l'avenir le cumul » qui figurent dans son rapport signifient bien qu'il ne doit plus y avoir de cumul à l'avenir, les cas de cumul existants étant implicitement compris dans la suppression.

S'il en était autrement, la Commission n'aurait pas manqué d'introduire dans le projet de loi une disposition réservant les situations acquises.

Nous rappelons, d'autre part, que le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition

d'un député qui, au cours du débat au Grand Conseil, a demandé que la date d'entrée en vigueur de la loi soit prorogée au 1^{er} avril, précisément pour laisser aux deux veuves en question un certain délai dans l'application d'une mesure qui les concerne. Si, au moment où le Grand Conseil a été appelé à se prononcer sur cette proposition, les membres de la Commission avaient estimé que la loi n'était applicable qu'aux cas à venir, ils auraient certainement exprimé leur opinion, car la proposition en question aurait été sans objet.

Sur le fond même de la question, nous constatons qu'il existe déjà dans la loi sur le Fonds scolaire une disposition de la teneur suivante :

« Art. 41. — Dès qu'un pensionnaire de moins de 60 ans est au bénéfice d'un gain supérieur à son dernier traitement dans l'enseignement, sa pension est réduite de droit de l'excédent de ce traitement.

» Dès 60 ans et quelle que soit la situation de l'intéressé, il est réintégré dans tous ses droits. »

Cette mesure, applicable aux pensions de retraite, pouvait, par analogie, être invoquée en l'espèce. Car personne ne conteste que le cumul d'une pension servie par un fonds à l'alimentation duquel les pouvoirs publics sont appelés à participer et d'un traitement complet à la charge de ces mêmes pouvoirs publics constitue une anomalie.

Les dispositions nouvelles de la loi du 9 février 1935 ne suppriment pas le droit de la veuve à la pension qui lui est due en raison des versements effectués par son mari. Elles se bornent à en suspendre momentanément les effets. Cette mesure est conforme à la règle générale appliquée en la matière et en vertu de laquelle une pension ne commence à être servie qu'au moment où le traitement cesse d'être versé.

Dans les cas en discussion, la loi prévoit expressément que l'assuré est réintégré dans son droit au moment où il renonce à ses fonctions.

En conséquence, nous estimons que la loi du 9 février 1935 est applicable non seulement aux cas à venir, mais à tous les cas de cumul et que cette interprétation résulte, sans doute possible, aussi bien de la volonté de la Commission que celle du Grand Conseil.

Nous ne cachons pas que la réponse du Conseil d'Etat nous cause quelque déception, et nombre de membres du Fonds ne manqueront pas de la partager. Légalement, l'article 34 bis ne pouvait avoir d'effet suspensif, puisque, comme nous l'avons déjà dit, les deux veuves en cause sont au bénéfice d'obligations remplies conformément à la loi. Si la Commission financière voulait faire cesser les abus existants, il fallait non pas mettre le Fonds scolaire en demeure de rompre ses engagements, mais obliger les commissions scolaires du Locle et de La Chaux-de-Fonds à obtenir de la part des institutrices une renonciation à leur pension de veuve. Lors de la nomination faite au Locle, le président du Fonds avait attiré l'attention de l'autorité scolaire sur le cumul qui se produirait faute d'une disposition légale s'opposant au paiement de la rente. Cette démarche n'eut aucun succès.

Au bout de quelques années, on crie à l'abus, et il est pour le moins singulier que l'alarme ait été donnée par le président de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds qui avait toléré le cumul en toute connaissance de cause. On aurait compris que la réaction vînt d'un autre milieu, et surtout qu'elle se montrât conciliante à l'égard des situations acquises. Le Conseil d'Etat,

ayant en son temps donné les avertissements nécessaires aux autorités scolaires responsables du cumul, était en droit d'exiger des ménagements de la part de leur porte-parole. Aux termes de sa lettre, il aurait fait une tentative dans ce sens lors des débats en commission en demandant de réserver les situations acquises. Il est bien regrettable que cette demande n'ait pas été renouvelée devant l'autorité législative en l'appuyant fermement sur les motifs invoqués par le Comité du Fonds dans sa lettre du 5 mars. Nous croyons que le Grand Conseil aurait donné gain de cause au gouvernement s'il avait été rendu attentif au fait qu'en adoptant le point de vue de la Commission financière, le Fonds scolaire se trouverait dans l'obligation de rompre un contrat sans l'assentiment préalable des deux parties.

Pour justifier le bien-fondé des mesures prises, le Conseil d'Etat argue des dispositions stipulées par l'article 41 de la Loi sur le Fonds scolaire. Cette précaution était superflue, car nul parmi nous ne conteste au législateur le droit de restreindre les limites d'une prestation moyennant que les formes soient respectées. Or, en l'espèce, une entorse a été faite aux usages. Le Comité du Fonds n'a jamais nié l'anomalie résultant du cumul, et les mesures prises pour en éviter le retour ont reçu son approbation. L'on peut, par contre, s'étonner à juste titre qu'il ait fallu plusieurs années aux deux commissions scolaires précitées pour en arriver aux mêmes conclusions.

Nous ne pouvons que déplorer la dureté des mesures qui, contre le gré du comité du Fonds scolaire, vont atteindre la seule bénéficiaire restant en cause.

J.-Ed. M.

JURA

NOMINATION D'UN MAÎTRE DE FRANÇAIS A L'ÉCOLE NORMALE DE HOFWIL-BERNE

Le départ de M. le Dr Junod, qui enseigna longtemps le français à l'école normale de Hofwil-Berne, départ motivé, comme on le sait, par sa nomination de directeur de l'école normale de Delémont, nécessita la repourvue du poste de Hofwil.

C'est un maître jurassien de talent, M. Raymond Salgat, professeur de français et directeur de l'école secondaire de Moutier, qui fut appelé par le gouvernement à remplacer M. Junod, nomination qui se justifie en tous points, M. Salgat étant absolument à la hauteur de ses nouvelles fonctions.

Cette nomination suscita un curieux incident. Un des candidats évincés (qui avait été proposé, il est vrai, par la Commission des écoles normales) fit part de sa déconvenue dans un article que publia *l'Ecole bernoise*. Il nous apprend qu'à l'âge de 42 ans, il avait fait cinq ans d'études en philologie romane aux Universités de Berne, de Genève et de Florence ; puis acquis le titre de docteur, et enseigné pendant 14 ans le français, l'allemand et l'italien dans un établissement de la Suisse romande. Une excellente préparation, certes. Son échec est dû, sans doute, au fait que sa langue maternelle est l'allemand, alors que le candidat élu est Jurassien. Il faut dire aussi que la philologie romane, dans les Universités de langue allemande, s'occupe beaucoup du vieux français et des patois, au détriment peut-être du français moderne.

Le piquant de l'affaire, et c'est là que j'en voulais venir, dans son article de l'*Ecole bernoise*, le candidat malheureux se plaint que l'on ne nomme que des Suisses romands aux postes de maîtres de français dans les établissements supérieurs de l'ancien canton. « Cette coutume doit disparaître, dit-il, qui ne permet pas que des candidats bernois qualifiés soient élus dans leur canton. » Et à propos de la nomination de M. Salgat, un magistrat bernois aurait dit : « Ce serait un miracle si un Bernois était nommé ! »

Ainsi, pour certains Bernois, quand il s'agirait de nous évincer comme concurrents, nous sommes Suisses romands et pas Bernois. M. Salgat, Jurassien de vieille roche, sa langue maternelle étant le français, n'est pas Bernois ! Heureusement que le gouvernement connaît mieux sa géographie.

Il faut avouer aussi qu'en revanche, souvent en Suisse romande on nous considère comme des moitiés d'Allemands (pas nos collègues de l'enseignement, par exemple, qui nous estiment et nous affectionnent en vrais frères de race). Tenez, pas plus tard que l'autre jour, j'entendais énumérer à la radio de Lausanne, je ne sais plus à propos de quoi, les différentes régions de la Suisse romande : « Genève, Vaud, Neuchâtel, Valais, Fribourg... » J'attendais le Jura bernois : Rien ! Le speaker se tut.

« Encore un, me dis-je désappointé, qui ne sait pas que nous sommes ici, dans le Jura bernois, autant de Romands que dans le canton de Neuchâtel et plus qu'en Valais ou dans le canton de Fribourg ! »

Nous voulons bien être des Bernois, de langue française ! Et que nos Confédérés alémaniques autres que les Bernois nous tiennent pour des Romands authentiques, soit ! Mais qu'aux yeux des Genevois, Vaudois et Neuchâtelois, nous passions pour des Allemands, cela nous chagrine toujours un peu, même beaucoup.

Etre renié d'un côté ; l'être parfois de l'autre ! Passer pour n'être ni chair, ni poisson ! Avouez que c'est plutôt désagréable !

H. S.

BIBLIOGRAPHIE

Douze chansons enfantines. *Musique et poésies de LENI DE BOER, traduction française de Mme MATTER-ESTOPPEY. Avec accompagnement de piano, texte allemand et français, 3 fr. 50. S'adresser à Mme Matter, à Montreux.*

Un charmant album, illustré d'admirables petits dessins qui ajoutent encore à tout l'esprit qu'il contient. Les thèmes sont simples, mais jolis, à la portée de nos enfants, qui auront un plaisir extrême à chanter ces fraîches mélodies.

La politesse raisonnée, par Jean-Pierre Reymond, professeur d'histoire au gymnase de la Chaux-de-Fonds. — Prix : 1 fr. 20.

Une fort élégante brochure de 74 pages, imprimée avec goût, mais qui vaut surtout par son contenu. Destinée aux écoliers, elle leur rappelle simplement, sans pédanterie ni préchi-précha, les règles de civilité qui rendent la vie agréable. La première partie développe des idées générales sur le sujet, la deuxième énonce les principales règles de la politesse et, dans la troisième, nous trouvons quelques lectures d'application.

Cet ouvrage a été distribué aux élèves ou adopté comme matériel de classe dans différentes écoles neuchâteloises.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POUR LE 18 MAI

Comme ces dernières années, de nombreux instituteurs de tous pays s'appêtent à faire du 18 mai un « Jour de Bonne Volonté ». Ils y seront conviés par le Message annuel des enfants du Pays de Galles que Radio-Genève, comme des centaines d'autres stations d'émission, retransmettra ce samedi matin de 10 h. 05 à 10 h. 40. Avant le Message, on entendra une saynète jouée par des enfants de l'Ecole internationale de Genève et agrémentée de chants populaires de plusieurs pays : Pestalozzi, descendu sur la terre, se trouve devant le bâtiment de la Société des Nations et interroge des enfants de diverses origines.

Pour donner au Message de Bonne Volonté une plus large diffusion encore, un petit journal spécial, La Jeunesse et la Paix du Monde, est publié en un grand nombre de langues. Pour le français, nous avons le choix entre une édition imprimée à Paris et une autre tirée à Bruxelles, à chacune desquelles la Suisse a activement collaboré. Les commandes sont reçues à l'Union Mondiale, 17, boulevard Helvétique, Genève (5 centimes l'exemplaire, port en sus). Le texte de cette année fournira aux maîtres l'occasion de faire réfléchir leurs élèves. Il y a là matière à un entretien (par exemple : « Plus de guerres, plus de héros ? »), à une mise en scène dramatique (Wanda ou Iphigénie), à des jeux et exercices divers. Une réponse écrite au Message est toujours très bienvenue ; l'adresser à M. Gwilym Davies, 10, Musueum Place, Cardiff.

Pour les classes secondaires, on pourra tirer un utile parti de l'édition allemande (même adresse à Genève et même prix).

Ne manquons pas non plus de signaler aux espérantistes l'édition espéranto publiée à La Haye (15 centimes l'exemplaire, port compris, chez Mme Romeijn, 2, Nassau-Zuilensteinstraat).

Les temps sont durs et noirs. Raison de plus pour faire acte de foi en la Bonne Volonté.

P. B.

LA GRANDE PITIÉ D'UN JURY D'EXAMEN

(La composition française aux examens d'admission à l'Ecole normale.)

Les examens portent volontiers le nom d'« épreuves ». Et certes le mot est-il d'une assez frappante justesse. Le plus « éprouvé », pourtant, n'est pas toujours celui qu'on pense. Aux examens d'ad-

mission à l'Ecole normale, par exemple, la plus lourde part de fatigue et d'angoisse, ce ne sont pas les élèves, c'est le jury qui se la voit infliger...

Nous ne parlons même pas des conditions dans lesquelles ce jury doit accomplir sa redoutable besogne — ni de la masse des candidats (deux cents chaque année), ni de la vitesse avec laquelle il *faut* juger. Nous ne parlons pas de la grave responsabilité dont les experts sentent peser le poids sur leurs épaules, — puisqu'il y va de la carrière de tant d'adolescents, comme de la vie de l'Ecole, et en fin de compte de la destinée du pays —. On s'accoutume, hélas, aux pires corvées. Rouage humain de l'implacable machine administrative, le jury doit sur le champ s'adapter à son rôle. Comme ces étonnantes caisses enregistreuses dont le mécanisme transporte et estampille des tickets, les juges, sitôt assis, se passent les compositions, au bas desquelles la cote va s'inscrire comme d'elle-même...

La note décisive s'établit donc très vite, définitive, sans appel, tranchant le débat par un chiffre, et réglant d'un coup le destin. La juste échelle est rapidement trouvée, les critères sont fixés. Le jugement se fonde d'emblée sur les plus valables indices. Ces œuvres d'apprentis inquiets, qui ont dû produire en deux heures un témoignage de leur développement, sont tout de suite estimées à leur plus exacte valeur. Depuis tant d'années, « l'entraînement », comme on a dit, a accompli son ordinaire miracle. Les juges de métier parviennent à débrouiller d'un coup d'œil les causes les plus enchevêtrées. Ils trient lestement l'ivraie d'avec le bon grain, et ont tôt fait d'évaluer le prix exact de l'échantillon qui leur est soumis. Sans arrêt, avec une précision redoutable, la machine à fixer les notes marche, pour finir, toute seule. Les circonstances contraignent les experts à perdre, dès le début, toute hésitation, et devant l'énorme tas des copies à apprécier à toute vitesse, l'épreuve n'est plus pour eux que de résistance — et de vigilance.

Mais parfois la mécanique trop bien huilée s'arrête tout à coup. Une vraie « épreuve » s'abat soudain sur le jury troublé, — une épreuve dont aucune habitude ne peut vaincre l'anxiété chaque fois renouvelée : c'est celle qu'il connaît trop souvent devant des travaux douloureusement artificiels, dont on sent bien tout de suite que le candidat n'est pas réellement responsable. Le jeune homme, évidemment, a fait de son mieux, comme on lui a appris

à faire. Et il a fait très mal — parce qu'il a été très mal guidé. On pressent qu'il aurait fait toute autre chose, s'il avait été bien mené, et même s'il avait travaillé sans guide. Il a écrit avec une visible satisfaction les niaiseries qu'on lui a enseignées. Il s'est montré le meilleur élève d'un maître piteux.

Mais le jury ne peut pas faire la part des choses. Comment découvrir parmi ces artifices, ces prétentions, cette insincérité foncière, la vraie personnalité et les vrais moyens d'un élève si nettement dressé au plus louche des maquillages ? Comment lui arracher ses fards et ses cocardes, pour palper le cœur authentique qui doit battre sous ces phrases stupides, aux épithètes plus creuses qu'un ronflement ?

Il arrive sans doute qu'on ait à se plaindre de la pauvreté d'idées ou d'expression d'un candidat. Mais cela devient de plus en plus rare. En fait de composition française aux examens d'admission à l'École normale, le vrai fléau, ce sont les équivoques richesses dont on présente chaque année les pires modèles. Le jury, pressé, ne saurait atteindre que l'élève, et son affligeant travail. Aucun moyen de savoir s'il n'est pas autre que ses phrases menteuses le présentent. Et les juges ne peuvent que laisser tomber, sur la malencontreuse « copie », une note de condamnation. Mais ils savent bien qu'ils ne frappent pas le vrai coupable.

Il ne s'agit ici, au surplus, de faire le procès de personne. Aucun maître ne doit se sentir visé. Le jury n'a ni le temps, ni le goût de faire des enquêtes, et il ne sait jamais, pour ainsi dire, quels sont les instituteurs ou les professeurs intéressés. On ne veut signaler qu'une erreur malheureusement assez générale, et qu'on voit sévir jusque dans les meilleurs travaux.

Cette erreur, du reste, se révèle si grave que pour la dissiper définitivement, il conviendrait sans aucun doute, de poser d'abord la question de principe. Il faudrait établir une bonne fois ce qu'on entend par « composition » — par « composition française ». Il faudrait fixer exactement ce que l'on doit attendre de cet exercice, le meilleur certes, le plus important de tous ceux que nous pouvons proposer. Il faudrait que les programmes, les plans d'études et les maîtres eussent des conceptions un peu rigoureuses, et que des buts clairs fussent assignés au travail.

Que de flottements, chez nous, sur ce point, que de contradictions et d'incohérences ! Tout se passe comme si la question

n'avait aucune importance. Notre école vaudoise, tant secondaire que primaire, traite la composition et tout ce qu'elle appelle « le français » avec une indifférence si incompréhensive, si méprisante et si méfiante, qu'elle ferait aussi bien, sans doute, de ne plus s'en occuper.

Car enfin, dans d'autres matières, où l'on a pris soin de régler le travail, on obtient des résultats. L'école chez nous réserve toute sa tendresse à l'arithmétique. Aussi ne trouvez-vous pas un Vaudois qui ne sache compter. Mais cherchez ceux qui savent simplement écrire, cherchez ceux à qui l'on a appris à parler. Au service militaire, par exemple, vous ne trouverez jamais proprement rédigée la plus courante demande de permission.

Il semble que pour notre école et notre race seuls les chiffres valent, et tout ce qui se mesure par eux. Ce qui importe uniquement, c'est qu'un chacun possède à fond le calcul des intérêts... Mais les valeurs ne se trouvent-elles pas fâcheusement renversées et ne risque-t-on pas gros à donner ainsi le pas aux choses qui se comptent sur celles qui se pensent, à la quantité sur la qualité, et à l'esprit de géométrie sur le véritable esprit ?

La science de s'exprimer vient peut-être avant celle des nombres, qui a d'abord besoin d'elle. Un esprit droit qui sait se faire entendre vaut peut-être plus qu'un comptable. La justesse du fait et du terme importe peut-être autrement, pour l'individu comme pour la race, que la pratique de la règle de trois.

La question nous entraîne bien loin... très loin de notre petite ambition actuelle. Qu'on n'aille pas chercher parmi ces notes, écrites dans la seule intention de soulager un expert chaque année un peu plus désolé, des indications ou même de simples conseils. Toute la question du français, encore une fois, serait à reprendre et à poser sur ses vraies bases. Constatons seulement que la composition apparaît dans nos classes comme une sorte d'intruse qu'on est bien obligé d'accueillir, mais que l'on traite sans gentillesse, et d'une façon bien déconcertante.

Les uns en bannissent toute « littérature », les autres n'y voient que de la « littérature ». Faute de la prendre d'abord résolument pour ce qu'elle doit être — un exercice *d'expression* par les mots — un exercice proprement « littéraire » — on en a fait le plus arbitraire et le plus incertain des travaux. Dans les petites classes on donne ce nom à de pauvres « notes » sur des sujets de science pure. Le

gamin doit rédiger péniblement des notions de zoologie ou de chimie que sa maîtresse elle-même tient de deuxième ou de troisième main. Il doit manipuler sans y rien comprendre toute une terminologie dont il n'aura jamais besoin. Il vit pourtant, ce gosse, il peine, il joue, il a une famille, des copains, des fiertés, des soucis, il mange des pommes, et voit dans sa cuisine trotter des souris. Mais l'école ignore tout cela. Ce qu'elle lui demande, c'est de dire qu'il y a dans la pomme un acide — (qu'il n'a jamais senti, car pour lui, la pomme est sucrée) — et que la souris est un mammifère rongeur...

Seulement les instincts bousculent nos pauvres principes. Le besoin littéraire, que l'on proscriit dans les premières années, finit par agir contre nous. La littérature se venge, de la pire manière. Le maître mal inspiré et l'élève mal aiguillé tiennent à donner tout de même à ce qu'ils écrivent de l'énergie et du brillant. Mais ils ne savent pas s'y prendre, et ils ont recours aux plus douteux moyens. Ils ramassent n'importe où les plus bizarres et les plus voyantes verroteries — ils les entassent, ils les montent tant bien que mal, — et ne produisent que des monstres...

La composition devient l'apprentissage d'une pose. On ne veut plus que paraître, paraître instruit et savant, paraître « poétique », paraître moral. On colle ici un nom de plante, là le vers d'une poésie, là encore une sentence morale ou un bout d'air patriotique. Pour écrire sa composition, on pense qu'il faut se charger d'une guirlande de petites fleurs, brandir d'une main un écusson vaudois ou suisse, et de l'autre un verset biblique, sur carton doré, avec des ramages. Science, poésie, morale, religion, les plus nobles choses, et dont l'adolescent commence tout juste à prendre une conscience à la fois idéale et brumeuse — deviennent des oripeaux de grand opéra. Et il s'en affuble au petit bonheur, et il se pavane là-dessous, persuadé — et son maître avec lui — qu'il est magnifique.....

(A suivre.)

LOUIS LAVANCHY.

UNE BONNE BLAGUE

(Propos de rentrée.)

Vous connaissez la rengaine, à laquelle vous avez peut-être fini par croire, vous aussi, à force de l'entendre répéter : « L'enseignement est une profession ingrate, un métier décevant. Alors que le paysan ou l'artisan jouit chaque jour du reconfortant spectacle du travail accompli, le maître d'école n'a jamais l'occasion de se rendre compte de l'œuvre qu'il poursuit. »

Eh bien, j'en suis fâché pour ceux qui la propagent, cette opinion est une ânerie ! Si nous ne pouvons pas, comme les travailleurs manuels, vérifier journalièrement l'avance de la tâche, les moyens ne nous manquent pas, cependant, pour apprécier les résultats de notre effort.

Mais il en est un qui dépasse tous les autres : c'est... la rentrée, tout simplement.

Vous voilà donc devant une classe entièrement ou partiellement renouvelée. Comparez un peu vos nouveaux élèves à ceux qui viennent de vous quitter, ou, si vous avez une classe à plusieurs « divisions », à ceux qui ont déjà travaillé une année avec vous : les résultats de votre travail vous crèveront les yeux !

Dites-vous bien que ces « grands », qui vous paraissent des as à côté des petits « nouveaux » d'aujourd'hui, ces grands qui répondent avec aisance à toutes vos questions, qui vous font des phrases claires et complètes, qui parlent à haute et intelligible voix, qui lisent avec assurance, qui écrivent vite et bien, etc., etc., étaient, il y a un an, comme ces petits qui ne savent même pas écouter ce que vous leur dites, qui vous répondent — quand ils répondent — par monosyllabes inintelligibles, qui lisent — si l'on peut appeler cela lire — en ânonnant, qui écrivent très lentement et mal, etc., etc.

Continuez votre parallèle, pensez au niveau des connaissances atteint par les uns et les autres, supputez la somme des notions acquises en une année, la valeur des habitudes prises ; pensez à l'esprit qui se cultive et se forme, au cœur qui a sa part aussi. Dites-vous que ces progrès merveilleux — il ne me semble pas que le mot soit trop fort — sont votre œuvre, et essayez de reprendre la rengaine du métier décevant... Farceurs, va !

JERPHANION.

PRACTIQUE

COMMENT ROTHE CLASSE LES ANIMAUX (fin) ¹

Les poursuivis.

« L'**herbivore** prend sa nourriture en marchant parce qu'il doit avancer à mesure qu'il a tondu un coin d'herbe. Au contraire, le **carnivore** mange aussi bien couché et assis que debout parce que toute la nourriture gît devant lui sans qu'il ait besoin de bouger pendant le repas. »

» La manière de manger oblige donc l'herbivore à avancer la tête vers la terre de telle sorte qu'il lui est impossible de regarder continuellement autour de lui. C'est pourquoi, de temps en temps, il relève la tête pour s'assurer qu'il n'y a aucun danger.

» Mais la vue n'est pas suffisante, car dans les hautes herbes par exemple, un carnivore peut approcher sans être vu. C'est pour cette raison que **chez les herbivores l'ouïe et l'odorat sont très développés**, c'est-à-dire les **oreilles** et le **nez**, ceux-ci peuvent fonctionner même quand la bête est en train de brouter.

» En conséquence l'herbivore a un long nez, donc une **tête allongée**, pointue en avant et large en arrière. Cette forme lui est encore donnée pour une autre raison : Comme la nourriture de l'herbivore consiste en petites touffes d'herbe.

¹ Voir *Educateur* N° 14.

il n'est pas nécessaire que sa gueule soit aussi large que celle des carnivores. Elle est au contraire étroite, mais **longue** pour pouvoir loger les **molaires** qui servent à broyer l'herbe.

» L'**œil** est souvent mal placé dans les dessins : chez les herbivores, il se trouve au $\frac{1}{3}$ supérieur de la longueur de la tête.

» La **lèvre supérieure** avec le nez est grosse ; la lèvre inférieure beaucoup plus mince. La **gueule** n'est pas placée au milieu de la largeur du museau, mais plus près de la face inférieure que de la supérieure. Donc deux parties inégales : la largeur de la mâchoire supérieure est des $\frac{3}{4}$, celle de l'inférieure de $\frac{1}{4}$.

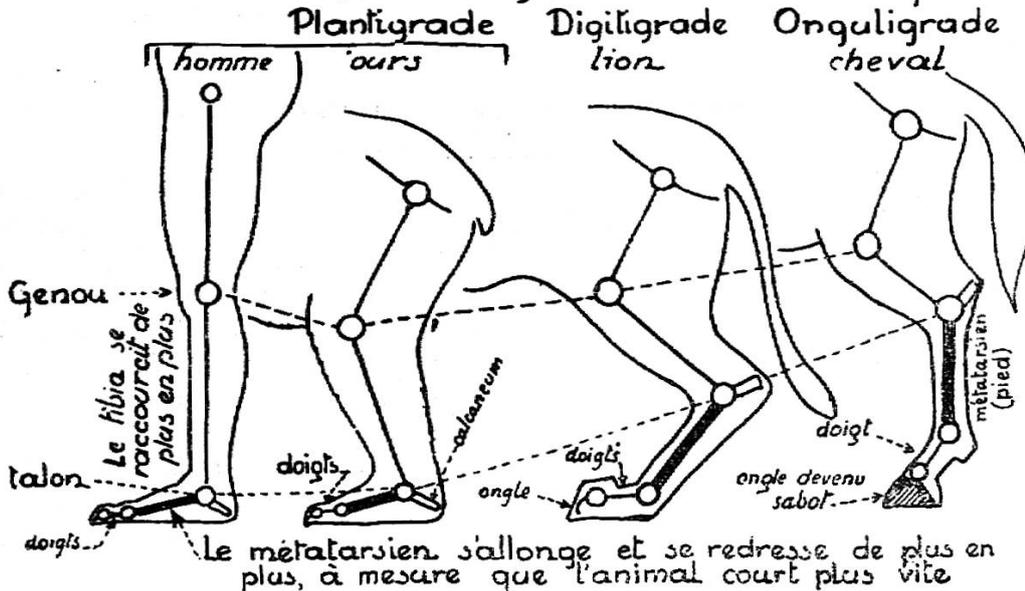
» Chez les herbivores, il y a souvent des combats entre mâles, à certaines époques, d'où la nécessité pour eux de posséder des armes, des **cornes** qui leur permettent de lutter. La sélection naturelle tend à développer ces armes puisque ce sont toujours les mâles les mieux armés qui l'emportent sur les plus faibles et qui assurent la descendance.

» Les enfants placent souvent les **oreilles** devant les cornes, alors qu'elles doivent toujours être derrière et un peu en dehors. Pour qu'ils se souviennent de la place exacte il suffit de leur faire remarquer que des oreilles placées *devant* les cornes seraient constamment déchirées dans les combats.

Les jambes.

» L'herbivore a-t-il découvert un ennemi, il doit aussitôt se mettre en sûreté, par la fuite. Il devient donc un **coureur**. Pour bien courir, il a besoin de longues jambes fines, d'un **corps effilé** avec une **poitrine volumineuse** capable de fournir

Les 3 principaux types de mammifères



le souffle pendant longtemps. Mais il doit pouvoir aussi sauter par-dessus les obstacles qu'il pourrait trouver sur sa route. Ses jambes de derrière fonctionneront alors comme des ressorts ; c'est pourquoi elles sont fortement arquées en arrière, ce qui les rend plus longues que celles de devant.

Par quoi commencer le dessin.

« Pour faire dessiner un animal à un enfant, écrit Rothe, il faut toujours commencer par le tronc ; c'est la méthode la plus sûre, parce qu'il est plus facile à un enfant d'ajouter une tête et des membres à un tronc que d'ajouter un tronc à une tête et à un cou dessiné préalablement. Dans ce dernier cas, le tronc et les membres sont presque toujours trop petits. Tout l'animal est faux de proportions.

» Aux degrés inférieur et intermédiaire, il ne faut pas travailler avec des chiffres, comme on le fait quelquefois, pour établir les proportions. Les chiffres chargent la mémoire inutilement et embarrassent l'enfant. Les proportions doivent être trouvées par le raisonnement, par l'étude du genre de vie de l'animal. C'est donc par l'explication de ce genre de vie et de la fonction des membres que nous devons aider les élèves. »

R. BERGER.

RÉCITATION : ON NE DOIT PAS JURER

Viens donc ici, Madeline,
Tu dois être bien plus fine :
Jurer comme un caporal,
Pour une enfant, c'est très mal.
On ne dit jamais : Tonnerre !
C'est fort trivial, ma chère ;
Laisse ça aux vauriens.
— Mais papa, lui, le dit bien ?
— Oui, quand il vient du service ;
Pour des soldats, c'est justice :

(Ton papa est officier)
Mais pour nous, c'est très grossier.
Mad retourne à sa poupée,
Et, vraiment préoccupée,
Fait à Zette la leçon :
— Tu jures comme un garçon ;
C'est permis aux militaires...
Soudain Zette roule à terre.
Mad profère tout bas : — Heu !
Papa dirait : Sacrebleu !

H. JACCARD DE KENEL.

LES LIVRES

Arithmétique, par MM. Margot et Buxcel. Calcul écrit et calcul oral, degré moyen. — Un volume in-8°, cartonné. Librairie Payot. Prix : 2 fr. 25.

On a reproché avec raison aux manuels de calcul en usage à l'école primaire de n'être que de simples recueils d'exercices et de problèmes dont la résolution demandait l'intervention continue du maître. Le manuel qui vient de sortir de presse est conçu sous une forme entièrement nouvelle et tient compte largement des théories modernes sur l'enseignement de l'arithmétique.

La matière qui y est traitée, opérations sur les nombres entiers, sur les nombres décimaux, étude du système métrique, premières notions de géométrie, est celle qui est prévue pour les trois années du degré moyen. Une courte théorie, des dessins, des exercices concrets d'observation et de mesurage, des exercices préparatoires destinés à faciliter l'acquisition d'une technique indispensable, donnent une notion nette des nombres et opérations à effectuer. Les problèmes sont gradués avec soin et font un appel constant à la réflexion et au raisonnement.

Le calcul oral placé à la fin du volume, et dont la matière suit pas à pas celle du calcul écrit, sera fort apprécié des maîtres qui, du fait de la composition de leur classe, ne peuvent consacrer à cette discipline le temps nécessaire ainsi que des parents, qui auront la possibilité de faire à la maison d'utiles révisions avec leurs enfants.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

FLUELEN (LAC DES 4 CANTONS) Hôtel Croix Blanche et Poste

Au bord du lac Grandes Terrasses et localités pour Ecoles et Sociétés. 50 lits. Chambres à eau courante. Prix réduits. **Geschwister Müller**, propr.

LA CORNICHE DU JURA

Dans sa partie supérieure, la ligne du *chemin de fer Yverdon-Ste-Croix* offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes. Trajet très pittoresque. *Buts de courses*: Le Chasseron (restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes, Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz), Gorges de Covataunnaz, de Noirvaux, de la Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre des participants. Demandez le Panorama et la brochure "Ste Croix Excursions" (envoi gratuit) et tous renseignements à la *Direction à Yverdon*. Carte de promenades et excursions au 1/50000, en 6 couleurs, en vente au prix de Fr. 1.—.

Champs de gentianes et d'anémones en mai et juin

LA GROTTTE AUX FÉES

(Valais) ST-MAURICE Tél. 45.

Une des merveilles de la Suisse, à 500 m. en profondeur dans le rocher. Magnifique but de promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Cascade et lac illuminés. Restauration et emplacement pour pique-nique.

Mont de Baulmes près Ste-Croix

CHALET-PENSION OUVERT LE 1er JUIN

Vue — Ombrages — Places de jeux — Restauration chaude et froide. — Vins
Bière — Limonades — Sirops. Tél. 6108. Famille Corthésy.

AROLLÀ 2000 m. PENSION DE LA POSTE

Conditions spéciales pour écoles jusqu'au 15 juillet.

PLUMES SOENNECKEN

pour l'enseignement de
la nouvelle écriture
dans les écoles suisses.



Demandez échantillons gratis!

F. SOENNECKEN - BONN

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles.

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

ALLEZ-VOUS A LUCERNE ?

DANS L'HOTEL RESTAURANT "LÖWENGARTEN"

écoles, sociétés, etc., trouvent bon accueil. A proximité immédiate du monument des Lions et du Gletschergarten **Grand parc pour autos.** Local séparable pour 1000 personnes. Prix très réduits pour déjeuners, diners, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc.

J. Buchmann, propr. (Téléph. 20.339)

LAC RETAUD S. DIABLERETS

(ALT. 1705) TÉL.33

à 25 minutes du COL DU PILLON

Vin d'Aigle — Restauration — Pension — Thé, café, chocolat — Articles souvenirs
Course idéale pour écoles — Rendez-vous pour tous promeneurs — Chambres
Ouverture au début de juin. Avant, s'adr. au propr. : F. MAISON, "La Chapelle", Aigle.

CHEMIN DE FER BUTS DE COURSES NOMBREUX ET VARIÉS : MARTIGNY-ORSIÈRES Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc.

Taxes réduites pour sociétés et écoles.

Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières

Renseignements et conditions à la Direction du chemin de fer M.-O., à Martigny-Bourg
(Téléphone : Martigny N° 61.070)

A FIESCH (Haut-Valais), point de départ pour Eggishorn L'HOTEL DES ALPES et Binn, vous trouverez des bons repas et un logement confortable à prix très réduits à

Grandes salles

Se recommande : Famille M. Feller

L'excursion recommandée pour écoles et sociétés : le PASSAGE de la GEMMI sur LOECHE-LES-BAINS

2349 m.

Bon chemin muletier

Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de Montheron et du Jorat (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. 33.141.

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A. Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LES RASSES sur Ste-Croix au pied du Chasseron

But de course pour sociétés et écoles. A la **crémèrie**, grande salle et jardin. Thé, café, chocolat, pâtisserie. Prix modérés. Se recommande : Paul CHAMPOD

Pour vos excursions en Savoie adressez-vous à la

S.A. Des autos-transports à Thonon (tél. 89)

Maison à Evian pl. du Port (tél. 135). Prix spéciaux pour Ecoles et Sociétés.

Comme but de course choisissez :

ZINAL et le Val d'Anniviers

La Société des Hôtels vous fait des conditions spéciales pour le logis, les repas et le transport par cars. Prospectus et renseignements par E. Haldi, directeur.

SALANFE 1914 m. VALAIS

HOTEL DENT DU MIDI **HOTEL CIME DE L'EST**

Ouverts du 1^{er} juin au 1^{er} octobre. Pour écoles : soupe, couche sur paille, caté au lait, Fr. 2.— par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et bien aérés. Tél. Salanfe 91.2 Coqoz Frères & Cie propr. Hiver : Salvan 35 Membres C. A. S.

Etudiant cherche

Echange

pour le 1^{er} août - 30 septembre avec jeune homme ou jeune fille de la Suisse française. S'adresser à **Walter Schoop, Wiesenstrasse, FLAWIL (Ct. St-Gall)**.

ASILE RURAL VAUDOIS ECHICHENS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

aura lieu le **samedi 18 mai, à 15 h. 30, à l'Asile**

Ordre du jour statutaire

Cette assemblée est publique. Tous les amis de l'enfance y sont cordialement invités

Service d'autobus de la gare de Morges à l'Asile